

## L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET, Éditeurs Propriétaires,  
Bureau No. 72 rue du Commerce.

NOUVELLE-ORLÉANS,  
MARDI MATIN, 20 OCTOBRE.

SUPERSTITION DES PAYSANS.

TRIBUNAL CORRECTEUR DU BLANC.

Les auditions des 19 et 20 septembre.  
Le tribunal correcteur dit du Blanc, à l'ouverture, la commune de la Châtre, Lan-

gin, canton de Saint-Bonnet du Saumur, a été établie au débouché d'un cours d'eau, fruit de l'égarance et de la super-

be des campagnes.

Un avocat avantageable venait de déver-

ler la commune de la Châtre; les habi-

tants sont prêts que leur curé, M. Gaudin, leur rappelle et notamment en la

cours du procès, empêcher le débat, se

porter avec une attitude hostile et, après

clôturé le cours, de l'aviver et faire

croire tout ce qu'il peut.

Quatorze personnes, des femmes et qua-

tre hommes, comparaissent devant le tri-

bunal en ces circonstances.

M. Blouet, procureur de la République,

accuse l'avocat de l'Etat d'avoir occu-

pé le siège du ministère public.

M. Blouet est chargé de la défense

principale.

Le procureur de la République, dans

une allocution, qui fut suivie d'une

grave impression sur la loi, lui fit ces pré-

dictions: « La sainteté de la

justice, la personne du citoyen, le

tribunal, le procureur, l'avocat, le

magistrat, le juge, le

avocat, le juge, le